

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1541)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 68 (Rect)

présenté par
M. Issindou

ARTICLE 33 BIS

À l'alinéa 8, après le mot :

« loi »,

insérer les mots :

«et qui ne relèvent pas du II du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.